

# Visite des peuplements de pin maritime du massif du Malmont Nord de Draguignan (Var)

par le Centre régional de la propriété forestière  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Lors de la tournée qui a suivi les journées de conférences sur le pin maritime en octobre 2004, les participants se sont rendus la matinée en forêt privée au nord de Draguignan. Deux stations ont été visitées : la propriété Laugier pour illustrer la forte régénération après incendie du pin maritime, et la propriété Bossart où se posent plutôt des questions de sylviculture d'un peuplement âgé.*

*Le texte qui suit en rend compte. L'après-midi nous avons visité les essais de résistance au Matsucoccus et les vergers à graines situés dans la forêt de Lambert dans les Maures. Ces essais sont largement décrits dans les premiers articles de ce numéro.*

## Propriété Laugier

La tournée a débuté sur la propriété de M. Laugier, où nous avons été accueillis par le propriétaire, ainsi que par Bernard Cabannes et Hervé Boyac du Centre régional de la propriété forestière. Pour les besoins de la visite, le CRPF, aidé par la Coopérative Provence-Forêt ont dégagé deux layons dans un peuplement dense de pin maritime, issu d'une régénération après-incendie, l'opération a été effectuée le 22 septembre 2004.

## Peuplement de base avant incendie

Le peuplement avant incendie était constitué d'un taillis à dominante de chêne pubescent (80 %) avec 20 % de chêne vert. Localement, il existait une futaie lâche de pins maritimes adultes, assez bien portants.

## Historique

Un lot de taillis a été mis en marché en 1992 par coupe d'éclaircie sur la totalité de la parcelle. Le pin n'était pas concerné par la vente. Dans les zones où il était présent, le taillis devait être coupé à blanc. L'exploitation de cette coupe de 490 stères (prélèvement 56 st/ha) eut lieu dans l'hiver 92-93.

Fin août 1993, l'incendie accidentel du Malmont détruit 700 ha, dont cette zone. L'année suivante de nombreux rejets de chêne sont visibles, puis les semis de pins vont progressivement prendre de vitesse le chêne pour le supplanter aujourd'hui.

## Situation et principales caractéristiques de la propriété Laugier

Commune : Draguignan

Situation : massif du Malmont, parcelle C 33

Lieux-dits : La Sambre, Bois Panisse

Altitude : 460 mètres ; exposition : plateau

Géologie : terrain dolomitique du Jurassique moyen

Surface du peuplement : 8,7 ha

### Photos 1 et 2 :

Le peuplement très dense de pin maritime, 11 ans après le passage du feu dans la propriété Laugier.

En bas, un layon a été ouvert dans le peuplement, les beaux pins maritimes ont été conservés.

Photos D.A.

### Description de l'opération réalisée le 22 septembre 2004

– Ouverture à la tronçonneuse et à la débroussailleuse de deux layons parallèles, (perpendiculaires au chemin d'accès), puis d'un troisième (parallèle au chemin) ; la parcelle rectangulaire ainsi délimitée, mesure 8,55 m par 26,4 m pour une surface de 225,72 m<sup>2</sup>.



– Repérage et marquage des plus beaux pins maritimes, avec une mise à distance variant de 2 à 3 m entre eux. Un seul chêne pubescent est marqué en fond de parcelle, zone où les feuillus sont plus abondants.

– Exploitation de tous les pins non marqués sur la moitié de la parcelle, en conservant les chênes.

– Débroussaillement pour pouvoir mieux observer les tiges conservées ; cette finition facultative serait à réservier à certaines zones, dans un objectif de DFCI.

– Maintien des tiges sans exploitation sur l'autre moitié de la parcelle, dans un but de comparaison visuelle.

– Elagage de toutes les tiges, y compris dans la zone non exploitée, pour une meilleure circulation ; cette opération serait à pratiquer seulement sur les tiges d'avenir.

## Caractéristiques dendrométriques

– Age des pins : de 5 à 10 ans, pour les premiers semis apparus.

– Densité initiale : 11 520 tiges/ha de pin maritime ; diamètre pré-comptable : 2 cm.

– Hauteur des dominants : 5 à 6 m.

– Densité des pins conservés : 1860 t/ha dans la placette, soit 1079 t/ha en incluant les layons, tel que défini ci-dessous dans les propositions de sylviculture.

– Circonference moyenne des pins conservés : 19,8 cm, (extrêmes 12 / 32 cm)

– Cépées de chêne pubescent : 1772 / ha sur la parcelle, très chétifs pour la plupart ; une seule tige désignée.

## Propositions de sylviculture

– Ouverture mécanique au broyeur forestier de layons de 2,50 m de largeur, espaces entre eux de 8 mètres ; on pratiquera des layons dans deux plans perpendiculaires de manière à délimiter des carrés de 10,5 m de côté.

– Désignation des arbres devant constituer le peuplement conservé, de l'ordre de 1 100 tiges par ha.

– Enlèvement manuel, à la débroussailleuse ou à la tronçonneuse, des autres tiges et découpe sommaire en vue d'être laissées sur place<sup>1</sup>.

– Conservation des cépées de chêne pubescent dans un souci de biodiversité et pour rompre la monotonie des peuplements réguliers et monospécifiques, mais aussi pour préserver les possibilités d'évolutions futures.

– Elagage à mi-hauteur du houppier fonctionnel des tiges devant constituer le peuplement final : 300 à 400 par ha.

## Propriété Bossart

### **Peuplement**

Il s'agit d'une futaie adulte de pin maritime, pure par îlots, avec, par zones, en mélange, un taillis de chêne pubescent. La surface de ce type de peuplement est de 45 ha environ.

### **Intervention réalisée au cours de l'hiver 89-90**

Dans le cadre du plan de DFCI de la Commune de Figanières, il a été décidé d'installer un pare-feu le long de cette piste. D'une largeur de 200 mètres et d'une longueur de 1,2 km, cet ouvrage concerne donc la propriété pour 26 ha.

Préalablement, le propriétaire a choisi de faire une coupe mixte comprenant une éclaircie/conversion dans le taillis sur la totalité de la surface (prélèvement : 850 m<sup>3</sup>) et une coupe de première éclaircie dans le pin maritime sur une quinzaine d'ha, (prélèvement de deux arbres sur trois et 2660 m<sup>3</sup>).

Diamètres des arbres récoltés : 10 = 40% ; 15 = 30% ; 20 = 23% ; 25 = 6% ; 30 = 1% Malheureusement, les données dendrométriques ont été égarées ; il serait donc nécessaire de pratiquer des sondages à la tarière pour quantifier le grossissement.

### **Prochaine intervention prévue**

Le plan de gestion prévoit une coupe de seconde éclaircie / amélioration en 2010.

**CRPF**

1 - Il est possible d'effectuer cette opération à la serpe, en coupant les tiges à 1 m du sol ; le résultat est disgracieux à l'œil les 2 ou 3 premières années, mais le travail est plus rapide.

## **Situation et principales caractéristiques de la propriété Bossart**

Commune : Figanières, massif du Malmont  
Lieux-dits : Bois Panisse, la Marre Couale  
Altitude : 460 mètres ; exposition : plateau  
Géologie : terrain dolomitique du Jurassique moyen  
Surface de la propriété : 200 ha, avec plan de gestion.



### **Photos 3 et 4 :**

La propriété Bossart : futaie adulte de pin maritime (30 à 40 ans). L'effet de la coupe de première éclaircie n'a pas pu encore être évaluée. Ici, prélèvement à la tarière lors de la tournée. Photos D.A.

**CRPF Antenne du Var**  
**Maison de la forêt**  
**ZI les Lauves**  
**83340 Le Luc-en-Provence**  
**Tél. 04 94 50 11 50**  
**Fax 04 94 50 11 57**  
**Courriel : crpf.varest@free.fr**